https://ricochets.cc/Saint-Peray-recours-victorieux-qui-suspend-les-travaux-du-projet-de-deviation-7991.html

Saint-Péray : recours victorieux qui suspend les travaux du projet de déviation !

- Les Articles -

Date de mise en ligne : dimanche 17 novembre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le référé suspension examiné au tribunal administratif de Lyon le 12 novembre a donné gain de cause à l'association Alterre et à la Frapna : les travaux de déboisement préalables sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Le maire de Saint-Péray Jacques Dubay et ses amis avaient beau clamer sur tous les tons que leur projet était génial, dans les clous, que les études environnementales étaient bien faites, etc., les faits et les juges ont montré qu'il n'en était rien.

Une grosse claque et un gros revers pour la CCRC de Jacques Dubay , qui va sans doute devoir revoir intégralement les études concernant les espèces protégées.

Espérons que ce gros revers les incite à abandonner définitivement leur projet de déviation et d'urbanisatison archaïque qui entraînerait l'insurpportable destruction de dizaines d'hectares de terres agricoles/naturelles, d'espèces protégées, de corridor pour la faune, etc.

La CCRC est aussi visée par une procédure pour exposition délibérée de salariés à de l'amiante, et une autre pour destruction d'habitat d'espèces protégées.

La préfecture de l'Ardèche est aussi sur la sellette, pour avoir validé inconsidérément une étude environnementale non conforme et avoir pris une décision sans doute illégale :

Le tribunal estime que "l'ancienneté des relevés", "la sous-estimation du nombre d'espèces protégées" ou leur "non-prise en compte", ou encore "l'absence d'analyse concrète de l'impact du projet" font "naître un doute sérieux sur la légalité de la décision" de la préfecture.

Rappelons que la préfecture de l'Ardèche de Sophie Elizéon (ainsi que le président du département Olivier Amrane) est également en cause dans l'affaire de la pollution de l'Eyrieux et du barrage des Collanges.

Il est temps de tirer la chasse de ce projet et de passer à autre chose, à la démocratie réelle par exemple, avec des projets de société déclinés localement visant le bien vivre pour toustes et des mondes vivables/soutenables.

s ON A GAGNÉ !

Aujourd'hui s'est niché au creux d'une cabane l'écho d'une bonne nouvelle. Une chauve-souris malicieuse ‡ a ramené de Lyon le délibéré du référé : nous avons la joie immense de vous annoncer qu'ON A GAGNÉ ! %

Les travaux sont suspendus par la justice jusqu'à nouvel ordre. Le Nichoir vivra ! On vous en dit plus dans un autre message...G

En attendant, nous vous invitons à fêter la défaite des keufs nB, à entrechoquer des oeufs Z (#crêpes), à ramener vos reufs :s et à faire la TEUF ! A **Samedi 23 novembre on vous concocte une soirée haute en couleurs** ; l'occasion, si vous avez occupé avec nous une journée ou une semaine ou si vous n'avez toujours pas eu le temps de passer, de célébrer avec nous cette victoire INCROYABLE !

Des activités sont prévues toute la semaine, notamment une conférence de presse mercredi matin Þ On a une grosse envie de rendre le lieu le plus beau possible pour la fête de samedi ! ¤ Nous avons besoin de tous les bras disponibles

Copyright © Ricochets

Venez nous rejoindre au Nichoir pour fabriquer des nichoirs (mais ça fait deux fois Nichoir), peindre des maxi banderoles, profiter d'une dernière initiation grimpe, dormir dans les chênes bicentenaires... 3

On ne le dira jamais assez, NO MACADAM ! %

(par Lutte contre la déviation de Saint Péray - https://t.me/s/LutteDeviationStperay)

Saint-Péray : recours victorieux qui suspend les travaux du projet de déviation !

Saint-Péray : recours victorieux qui suspend les travaux du projet de déviation !

s)Immense soulagement !

La suspension des travaux sur la déviation de Saint-Péray est actée par le Tribunal Administratif de Lyon suite au référé suspension déposé par notre association Alterre et Frapna Drôme Nature Environnement.

C'est une belle reconnaissance des enjeux écologiques portés depuis plusieurs mois sur ce projet routier.

I **Au delà de la reconnaissance des enjeux liés aux espèces protégées, d'autres procédures juridiques vont suivre contre la déviation, ce qui devrait de toute évidence amener la Communauté de communes Rhône Crussol à reconsidérer l'intérêt et la réalisation de ce projet :**Ð

I Une enquête au parquet est en cours pour destruction d'habitat d'espèces protégées par la CCRC les 10 et 16 octobre derniers.

I Une procédure va suivre pour l'exposition délibérée de salariés à l'amiante lors de la démolition des bâtis le

10 octobre dernier. La contamination du site du Nichoir à l'amiante et au plomb reste également à qualifier.
I Le recours au fond sur les espèces protégées devra être examiné par le tribunal administratif de Lyon.

Stop aux projets écocidaires, et LONGUE VIE A LA PLAINE DE SAINT PERAY
Pour fêter ça suivez I Les ami.e.s de la Plaine de St-Péray

Enfin merci à toutes les personnes mobilisées pour cette belle victoire, elle est dûe à votre belle énergie collective d ? ”‡¦
#nomacadam #LaDerouteDesRoutes

(Alternatives à la déviation routière de Saint Peray - Alterre - https://www.facebook.com/AlternativesaladeviationdeSaintPeray)

voir aussi :

- **Déviation de Saint-Péray : une victoire d'étape pour les opposants** - Le tribunal administratif de Lyon demande à la préfète de l'Ardèche d'examiner la requête des associations de défense de l'environnement sur la protection des espèces protégées. Une première victoire pour les opposants au projet de déviation à Saint-Péray.

Copyright © Ricochets